

OAI INFO 2007 N°60

BULLETIN D'INFORMATION

SOMMAIRE

2	EDITORIAL
3	LA VIE DE L'ORDRE
16	DEONTOLOGIE
20	FORMATION
22	CONCOURS - RESULTATS
26	RETROSPECTIVE DES PRINCIPALES ACTIVITES
28	TABLEAU DE L'ORDRE
29	PROGRAMME D'ACTIVITES
30	ESPACE D'UNE VIE



564 PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE

VIENT DE PARAÎTRE : GUIDE OAI 2008 RÉFÉRENCES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS

La liste est disponible au secrétariat du CNA au prix de 25 euros TTC (E, rue Jean Engling à Luxembourg-Dornach/Luxembourg) / Tél. : +352 42 24 08 01 / Fax : +352 42 24 07 27 (valable à l'exception de l'heure d'ouverture du lundi au vendredi de 8.30 à 15.00 et de 17.00 et 17.00 et de samedi de 9.00 à 12.00 et de dimanche de 10.00 à 12.00) ou en ligne sur www.cna.lu

Sous le haut patronage du MINISTRE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT
DU MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ARCHITECTES 109

A - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A1 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A2 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A3 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A4 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A5 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A6 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A7 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A8 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A9 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A10 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A11 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A12 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A13 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A14 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A15 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A16 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A17 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A18 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A19 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A20 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A21 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A22 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A23 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A24 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A25 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A26 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A27 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A28 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A29 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A30 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A31 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A32 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A33 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A34 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A35 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A36 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A37 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A38 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A39 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A40 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A41 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A42 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A43 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A44 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A45 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A46 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A47 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A48 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A49 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A50 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A51 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A52 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A53 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A54 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A55 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A56 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A57 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A58 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A59 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A60 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A61 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A62 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A63 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A64 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A65 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A66 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A67 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A68 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A69 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A70 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A71 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A72 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A73 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A74 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A75 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A76 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A77 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A78 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A79 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A80 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A81 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A82 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A83 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A84 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A85 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A86 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A87 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A88 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A89 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A90 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A91 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A92 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A93 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A94 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A95 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A96 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A97 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A98 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A99 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A100 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A101 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A102 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A103 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A104 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A105 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A106 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A107 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A108 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A109 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A110 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A111 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A112 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A113 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A114 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A115 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A116 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A117 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A118 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A119 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A120 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A121 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A122 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A123 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A124 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A125 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A126 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A127 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A128 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A129 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A130 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A131 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A132 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A133 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A134 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A135 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A136 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A137 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A138 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A139 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A140 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A141 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A142 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A143 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A144 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A145 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A146 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A147 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A148 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A149 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A150 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A151 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A152 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A153 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A154 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A155 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A156 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A157 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A158 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A159 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A160 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A161 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A162 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A163 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A164 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A165 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A166 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A167 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A168 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A169 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A170 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A171 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A172 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A173 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A174 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A175 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A176 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A177 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A178 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A179 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A180 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A181 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A182 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A183 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A184 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A185 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A186 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A187 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A188 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A189 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A190 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A191 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A192 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A193 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A194 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A195 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A196 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A197 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A198 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A199 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A200 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A201 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A202 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A203 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A204 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A205 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A206 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A207 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A208 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A209 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A210 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A211 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A212 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A213 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A214 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A215 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A216 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A217 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A218 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A219 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A220 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A221 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A222 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A223 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A224 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A225 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A226 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A227 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A228 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A229 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A230 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A231 - ARCHITECTES INDIVIDUELS
A232 - ARCHITECTES INDIVIDUELS

LA VIE DE L'ORDRE

SELECTION DE DOSSIERS ACTUELS TRAITES PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE

1 RÉFLEXIONS DE L'OAI AU SUJET DU PROJET DE LOI « PACTE LOGEMENT »

REVITALISER L'INITIATIVE PRIVÉE DIRECTE : LE PARTICULIER ET SON LOGEMENT

Les réflexions et préoccupations essentielles de l'Ordre à ce sujet se présentent comme suit:

- 1) Aux côtés du secteur public et des acteurs commerciaux en tant que maître d'ouvrage, il importe de **soutenir un troisième pilier, à savoir l'initiative privée directe à propre usage**, qui, disposant d'alternatives, ne sera plus nécessairement canalisée par des intermédiaires commerciaux. Les pouvoirs publics devront accentuer les outils en la matière et se doter de nouveaux moyens : droit de préemption pour des maîtres d'ouvrage privés sur des terrains cédés par l'Etat, les communes, les fonds publics....
- 2) Une piste intéressante sera l'instauration au Luxembourg de **l'interdiction de ventes de terrain combinées à des contrats de construction (*)**
- 3) Par souci de ne pas encore renchérir le logement au Luxembourg, il faut absolument veiller à ce que les mesures envisagées n'établissent pas de nouvelles procédures administratives lourdes générant des prolongations de délais...
Au contraire, il y a lieu de mettre tout en œuvre pour **unifier et harmoniser les procédures** en place par l'établissement d'outils efficaces prévus par la loi « Aménagement Communal et Développement Urbain » (ACDU).
- 4) Ce projet de loi portera **modification de la loi « ACDU »** ; aspect très positif qui revêt un caractère particulièrement important pour les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.
- 5) Nous souhaitons que les **Communes se donnent les moyens financiers** à la hauteur des défis et de leurs ambitions en matière d'aménagement durable et de qualité de leur territoire, ainsi qu'en matière d'accession à la propriété de logements privés à des prix raisonnables.
En effet, les communes devront se doter de moyens en personnes qualifiées et s'adjoindre les services de conseils professionnels externes.
- 6) Vu la situation actuelle de l'emprise presque totale des acteurs – promoteurs, constructeurs – sur le secteur du logement, il y a lieu d'**accentuer le recours indispensable aux hommes de l'art - architectes et ingénieurs-conseils indépendants** - afin d'assurer un développement durable et de qualité de notre environnement naturel et bâti.
En effet, l'article 12 du règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils dispose que, lorsque le client-maître de l'ouvrage fait construire un bien en vue de le vendre ou d'en céder la jouissance, l'architecte et l'ingénieur-conseil doivent veiller aux intérêts du client dans les limites de la sauvegarde de l'intérêt public et des intérêts légitimes des utilisateurs ou des futurs acquéreurs.
- 7) Il est indispensable de **généraliser l'obligation d'assurance RCP** à tous les intervenants dans le domaine de la construction, en vue de protéger le maître de l'ouvrage et les utilisateurs. L'article 6 de la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI établit que les architectes et ingénieurs-conseils assurent obligatoirement leur responsabilité professionnelle, tant contractuelle que délictuelle ou quasi délictuelle, y compris la responsabilité décennale.
Nous déplorons qu'à ce stade, seuls les architectes et les ingénieurs-conseils soient obligatoirement assurés.
- 8) Quant au régime de **TVA**, il y a lieu d'introduire en matière de logement le taux super-réduit de 3 % également sur les prestations d'architecte et d'ingénieur-conseil et de manière générale de réintroduire le taux de 12 % sur les prestations des professions libérales.
En effet, la mesure de relever le taux de TVA sur nos prestations est à rebours de la politique du gouvernement d'encourager l'investissement dans le logement et d'améliorer les conditions d'accession à la propriété de logements privés à des prix raisonnables.
Cette majoration du taux de TVA sur les prestations d'architectes et d'ingénieurs-conseils a engendré un renchérissement pour toute personne non assujettie à la TVA.
Elle a accentué encore l'importante concurrence déloyale des promoteurs-constructeurs par rapport aux architectes et ingénieurs-conseils exerçant à titre d'indépendant.

ad. point 2) de la page 3

(*) Interdiction de ventes de terrain combinées à des contrats de construction

Les **ressources** foncières sont accaparées par les investisseurs immobiliers qui imposent leurs conditions sur l'exécution des projets d'habitations. La situation est déjà très alarmante : la quasi-totalité des terrains sur le marché est vendue sous cette forme.

Le futur maître d'ouvrage qui se trouve dans l'impossibilité d'acquérir un terrain libre de tout contrat de construction se voit imposer les entreprises et artisans, de même qu'il est privé du libre choix d'un architecte indépendant pour concevoir et faire construire sa maison.

Les objectifs de développement durable et de qualité de notre cadre de vie dépendent de la qualité de l'architecture et de la construction. Or, nous prétendons que **la qualité de l'acte architectural est conditionnée par l'indépendance et la responsabilité de la personne qui le pratique dans l'intérêt et au service direct du maître de l'ouvrage.**

Si l'intention politique du « pacte logement » est bien de donner de nouveaux moyens à l'accession à des logements de qualité à un prix mieux maîtrisé, il faudra impérativement légiférer aussi contre les « ventes combinées », à l'exemple de la Belgique, que nous vous soumettons en annexe.

Le résumé de la loi adoptée par la Chambre des Représentants belge expose :

« Il arrive de plus en plus fréquemment que les vendeurs de terrain à bâtir situés dans des lotissements obligent les acheteurs à contracter avec eux-mêmes ou avec un entrepreneur ou promoteur immobilier qu'ils désignent pour la construction de l'habitation à ériger. L'auteur constate que cette restriction de la concurrence exaspère les candidats acheteurs, les entrepreneurs et les architectes. Aussi propose-t-il que soit frappé de nullité tout contrat par lequel l'acheteur s'engage, lors de l'acquisition d'une parcelle de terrain, à conclure un contrat d'entreprise avec le vendeur ou avec un tiers désigné ou à désigner par lui. L'acheteur pourrait invoquer la nullité de la globalité du contrat ou de la clause en question avant la passation de l'acte authentique. »

Nous souscrivons pleinement à cette initiative législative dont nous souhaiterions qu'elle soit également entreprise au Luxembourg. Nous vous proposons notre collaboration à une réflexion sur le cadre légal qui pourrait l'accueillir, en toute cohérence avec les instruments réglementaires existants, dans le but d'oeuvrer à un développement et aménagement durable au Luxembourg.



2 CONTRATS-TYPES ARCHITECTE ET INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LE SECTEUR ETATIQUE

Par l'adoption du programme de politique architecturale en juin 2004, le Conseil de gouvernement a reconnu la spécificité de la prestation intellectuelle, artistique et professionnelle de l'architecte et de l'ingénieur-conseil, ainsi que le rôle culturel de l'architecture et de l'environnement pour définitivement exclure la concurrence sur le prix de la prestation. L'application concertée de barèmes d'honoraires fixes pour des prestations de qualité bien définie participe à l'affirmation de ce choix.

Lors des réunions du 14/11/2006 et 23/05/2007 avec le Ministre des Travaux publics Claude WISELER et les 9 réunions du groupe de travail (GT) ad hoc MTP/ABP/OAI, les objectifs essentiels de l'OAI ont été :

- a) ► **Elaborer 3 contrats-types coordonnés répondant au concept de la maîtrise d'œuvre** « architecte / ingénieur génie civil / ingénieur génie technique »
 - Etablir un glossaire (définition des termes utilisés)
 - Dans la mesure du possible, établir une définition des plans à remettre (contenu minimal...)
- b) Relancer une mise à jour du contrat-type « coordinateur-pilote » élaboré par le CRTI-B
- c) Après finalisation des contrats-types Etat, il faudra poursuivre les travaux de la Commission OAI « Interfaces de collaboration » (fiches de travail).
Un groupe de travail ad hoc composé d'un architecte, d'un ingénieur du génie civil et du génie technique a déjà été mis en place pour étudier ce dossier.

Le **contrat-type architecte** a été finalisé en ce qui concerne ses dispositions générales et la description des prestations.

En effet, du fait des **nouvelles exigences demandées par le maître d'ouvrage**, des prestations spéciales sont à intégrer au contrat-type architecte comme prestations de base, pour lesquelles la rémunération devra être augmentée en conséquence.

La **mise à jour des taux d'honoraires** se fera suivant 3 étapes: d'abord l'engagement du Ministre des Travaux publics en fonction en 1994, l'adaptation à l'indice et l'adaptation aux prestations supplémentaires.

Le Ministère des Travaux publics partage notre souci de définir un **champ d'application** précis de ce nouveau contrat-type ; ce qui pourrait se faire par une décision du Conseil de Gouvernement en ce sens que le contrat-type en question sera applicable à toutes les instances soumises au code des marchés publics et/ou par publication sous forme d'une clause du CRTI-B.

Pour la solidarité entre les intervenants au contrat, il a confirmé que cette disposition ne concerne pas les entrepreneurs, mais les seuls concepteurs ; solidarité, qui selon les souhaits du Ministère des Travaux publics (MTP) / Administration des Bâtiments publics (ABP), devra devenir la règle.

Les **contrats-types ingénieurs-conseils du génie civil et du génie technique** sont également en cours de finalisation et seront discutés avec le Ministère des Travaux publics et l'Administration des Bâtiments publics.

Le Ministre des Travaux publics soumettra les 3 contrats-types pour approbation au Conseil de Gouvernement.

Prochaine échéance

Une prochaine réunion au Ministère des Travaux publics est fixée au 06/11/2007.
La mise en vigueur est prévue pour début 2008.

FICHE D'OUVERTURE DE DOSSIER :

Fiche d'ouverture de dossier
disponible sur www.oai.lu
sous la rubrique
« Législation et Contrats »
ou en version imprimée
au secrétariat de l'OAI.

[illegible]

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

☐ Membre contractant en son nom personnel

☐ La société N° RCS

Réprésenté par

Adresse

Téléphone Téléphone e-mail

CORRE AU MAÎTRE D'OEUVRE

ARCHITECTE ☐ **INGÉNIEUR-CONSEIL** ☐

Inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Correlis sous le numéro

Nom

Adresse

Téléphone Téléphone e-mail

LA MISSION PRÉALABLE

COMPROMETTRE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:	Temps estimé (en heures)	Délai d'exécution (en semaines)
Vérifier la constructibilité de l'opération au regard des règles d'urbanisme		
Établir une enquête du projet sous forme de documents (graphiques) commandés.		
Ce poste comprend les réunions nécessaires à l'aboutissement de cette tâche		
Vérifier l'aliquotage du budget avec les éléments du programme défini		
Définir le contenu et la rémunération de la mission future de l'architecte en cas de qualification du projet		
Livrer de la situation existante		
Autres		
TOTAL PRÉVU :		heures

EN VUE DE L'OPÉRATION SUIVANTE

Dénomination de l'opération

Adresse

Références cadastrales

Propriété de

Surface foncière

Autres informations

☐ La description du programme fait l'objet d'un document annexé aux présentes

BUDGET DU PROGRAMME ENVELOPE

AU JOUR DE LA SIGNATURE DE LA PRÉSENTE FICHE, LE MAÎTRE D'OUVRAGE DÉCLARE VOULOIR AFFECTER UNE ENVELOPPE FINANCIÈRE GLOBALE DE €

CETTE ENVELOPPE

☐ comprend	☐ ne comprend pas	TVA (principalement TVA, voir https://tutuu.etat.lu/tva/formulaire.do)
☐ comprend	☐ ne comprend pas	Terrain
☐ comprend	☐ ne comprend pas	Honoraires, architectes et ingénieurs-conseils
☐ comprend	☐ ne comprend pas	Etude du sol, diagnostic préalable de l'existant
☐ comprend	☐ ne comprend pas	Coordination sécurité chantier
☐ comprend	☐ ne comprend pas	Autres taxes & raccordements
☐ comprend	☐ ne comprend pas	Cuisine & équipements intégrés
☐ comprend	☐ ne comprend pas	Energies renouvelables
☐ comprend	☐ ne comprend pas	Aliments
☐ comprend	☐ ne comprend pas	Autres
☐ comprend	☐ ne comprend pas	
☐ comprend	☐ ne comprend pas	
☐ comprend	☐ ne comprend pas	
☐ comprend	☐ ne comprend pas	
☐ comprend	☐ ne comprend pas	
☐ comprend	☐ ne comprend pas	

PIÈCES FOURNIES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

POUR LA RÉMUNÉRATION DU MAÎTRE D'OEUVRE CI-APRÈS : CALCULÉE AU TEMPS PASSÉ, AU PRIX HORAIRE DE

€ HTVA = TVA (%)	soit	€ TTC
--------------------	------	-------

FONDATEURS À

€ HTVA = TVA (%)	soit	€ TTC
--------------------	------	-------

Paragraphe:

Paragraphe:

4 CAMPAGNE OAI DE SENSIBILISATION 2007

ENVOI DES NOUVELLES AFFICHES OAI ...

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

JUIN 2007



CAMPAGNE OAI DE SENSIBILISATION 2007

- Oeko-Foire
- Semaine Nationale du Logement
- Foire d'Automne
- Foire des Etudes
- Guides-Références Architectes et Ingénieurs-Conseils
- Spots TV
- Spot Radio
- Campagne Presse écrite
- Expo EUROKA "L'architecture au fil de la vie"
- Festival des Cabanes SNJ/OAI
- Affiches

Voici un set de nos nouvelles affiches avec prière de les placer en lieu accessible au public.

Des exemplaires supplémentaires sont à votre disposition au secrétariat de l'OAI.

JOIGNONS NOS EFFORTS À PROMOUVOIR L'ARCHITECTURE ET L'INGÉNÉRIE.

Vous remerciant,

Pierre HURT
Directeur

5 DOSSIER PPP : CAMPUS SCOLAIRE À MERSCH

Voici notre courrier du 17.09.2007 à M. Claude WISELER, Ministre des Travaux publics

« Nous nous permettons de réagir par la présente à la publication, dans le Journal Officiel des Communautés européennes, de la procédure reprise sous rubrique, et de vous faire part de nos **préoccupations urgentes** quant à la prise en compte des intérêts légitimes des acteurs du secteur de la construction indigène et plus particulièrement de ceux des cabinets d'architectes et d'ingénieurs-conseils établis au Grand-Duché de Luxembourg.

En effet, nous sommes contraints d'acter que les critères de sélection de ladite procédure constituent non seulement une **pénalisation manifeste, voire une éviction, des bureaux d'architectes et d'ingénieurs établis au Luxembourg, mais qu'au contraire, ils favorisent encore les acteurs établis à l'étranger, notamment du fait que les références sans PPP (càd tous les projets au Luxembourg) doivent être à investissement double par rapport aux projets avec PPP pour obtenir la même valeur de pondération.**

Pour un pays tel que le Luxembourg qui lance son premier projet PPP, une telle situation est insupportable, vu que les acteurs locaux n'ont pas encore pu acquérir de références PPP.

En outre, la **recherche de qualité architecturale, qui devrait guider un tel projet public, nous semble compromise vu le délai trop court de 2 mois réservé à la conception** ; délai par ailleurs nullement en adéquation avec le temps consacré à la mise en place du PPP.

Or, la preuve existe largement que la conception et la gestion de projets d'envergure peuvent être menées à bien par les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils établis au Luxembourg.

Considérant que ce projet est financé par des deniers publics, nous nous indignons de cette discrimination à rebours et nous vous demandons que les PME indigènes puissent faire valoir non seulement les arguments de connaissance locale (réglementations, savoir-faire et procédés de mise en œuvre) et de proximité des lieux d'exécution, mais aussi leurs qualités professionnelles de concepteurs qualifiés et indépendants.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons vous intéresser à notre requête, **espérant que vous puissiez encore rectifier la procédure engagée.**

Hormis une simple séance de présentation de la procédure déjà retenue de la part du consultant engagé par l'Etat, aucune véritable consultation, voire discussion, n'a eu lieu en la matière, contrairement à ce qui avait été convenu avec le Ministère des Travaux publics et le Ministère des Finances, à savoir que la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce et l'OAI, sous forme d'un groupe de travail ad hoc avec vos services, participeraient à l'élaboration d'une procédure PPP, respectant les spécificités de notre économie, notamment la structure des acteurs économiques (PME) établis au Luxembourg.

...

Copie est adressée au Ministre des Finances et au Ministre de l'Education nationale »



6 AFFILIATION INDUE DES PERSONNES MORALES INSCRITES À L'OAI AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Voici notre courrier du 01.08.2007 à M. Pierre GRAMEGNA, Directeur de la Chambre de Commerce

« ... Nous apprécions l'inflexion en faveur d'une solution concertée pour régler le différend portant sur l'affiliation litigieuse à la Chambre de Commerce des architectes et ingénieurs-conseils exerçant sous la forme de sociétés commerciales.

Nous maintenons que, selon nous, une telle affiliation ne saurait être automatique et obligatoire, mais tout au plus volontaire et laissée à l'appréciation de nos membres.

La perspective de clarifier le problème à la faveur d'une intervention du législateur nous paraît intéressante, sans préjudice quant à la prise de position exprimée par l'Ordre par courrier du 13 juin 2007.

Le projet de loi n°5660, modifiant la loi sur la profession d'avocat, prévoit expressément la possibilité qu'une société d'avocats revêtant une forme commerciale n'ait néanmoins pas la qualité de commerçant.

Une telle clarification pourrait être apportée par la loi au bénéfice également des professions d'architectes et d'ingénieurs-conseils.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs également critiqué la création d'un statut particulier pour les sociétés d'avocats au détriment d'une approche transversale commune à toutes les professions libérales (avis du CE. du 24.04.2007). Et de souligner qu'une telle démarche

« **risque de poser problème au regard du principe de l'égalité devant la loi consacré par l'article 10bis de la Constitution...** ». Le Conseil d'Etat « **demande aux auteurs de revoir leur position et de rédiger une proposition de société mieux adaptée aux exigences de toutes les professions réglementées.** »

Nous avons saisi de cette problématique les autres ordres et associations professionnelles regroupant les membres des professions libérales.

Un courrier a également été adressé en ce sens au Président de la commission juridique, Monsieur Patrick Santer, dont copie en annexe.

En attendant que le cas de nos membres soit clarifié par la voie législative (pour autant que de besoin), nous vous prions instamment de cesser toutes procédures de recouvrement des cotisations visant certains de nos membres, qui s'en offusquent à juste titre, notamment au sujet des recouvrements forcés par le biais de l'Administration des Contributions Directes.

A défaut, vous comprendrez que nous serons contraints de prendre les mesures nécessaires pour défendre activement les intérêts de nos membres.

Nous restons à votre disposition pour un dialogue sincère en vue de régler cette affaire sensible... »

Nous invitons nos membres concernés à suspendre tout paiement de cotisation au bénéfice de la Chambre de Commerce.

7 OAI NOMINATED FOR DESIGN MANAGEMENT EUROPE AWARD 2007

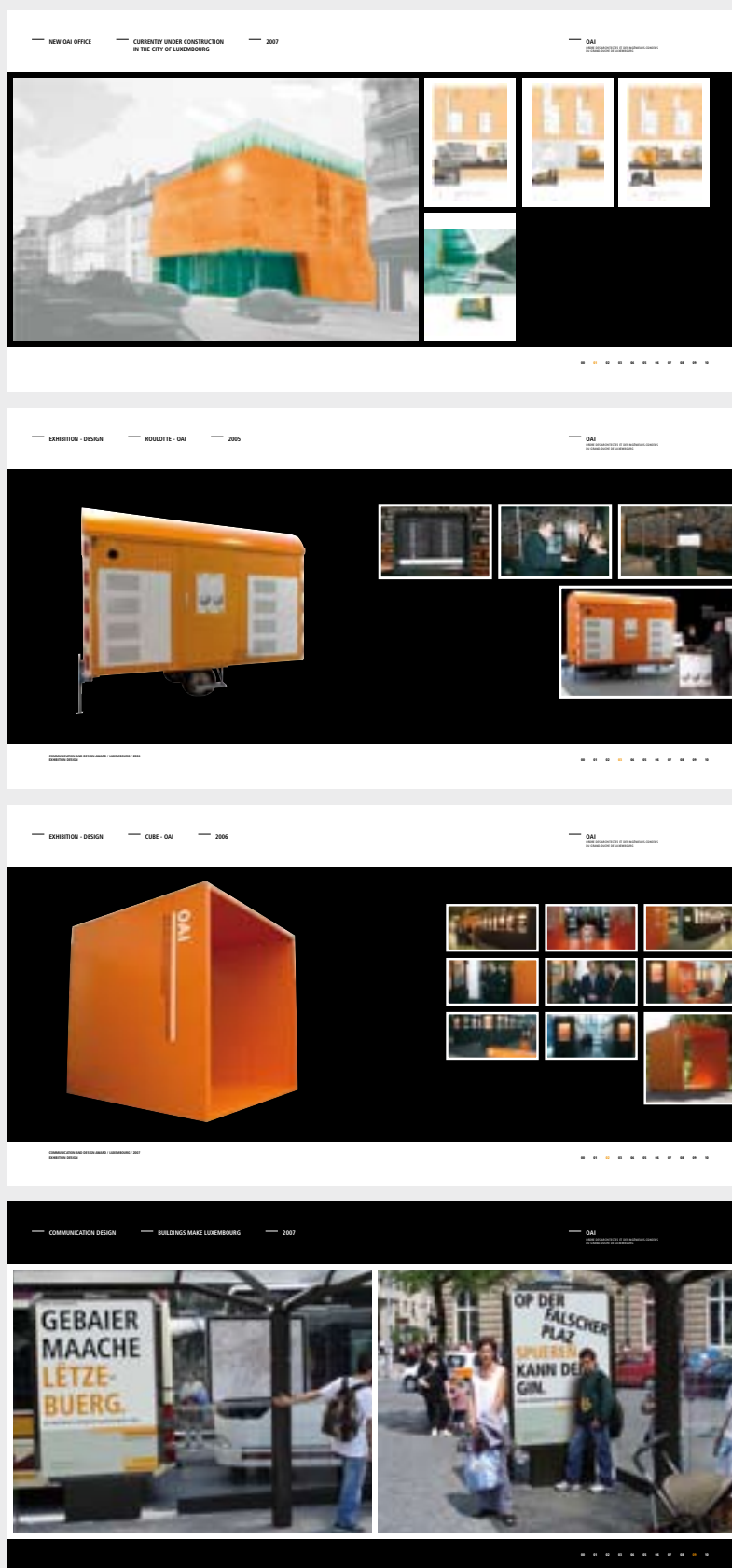
EXTRAIT DU DOSSIER DE PARTICIPATION

Les publications et la corporate identity de l'OAI ont été nominées pour le « Design Management Europe Award ».

Ce prix, remis dans le cadre de l'initiative européenne PRO INNO, prime les sociétés et organisations d'Europe pour leur capacité d'intégrer stratégie et design.

L'OAI compte également parmi les nominés.

Les prix, décernés par un jury d'experts internationaux, seront remis le 22 novembre 2007 à Essen (Allemagne).





8 RÉTROSPECTIVE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2006

En sus de la publication dans adato n°4/2006, voici le rapport détaillé de notre dernière assemblée générale du 26/10/2006 à Esch/Alzette :

1. Points statutaires

1.1. Ouverture de la séance et allocution par le président; présentation des activités prioritaires pour 2006-2007

Le président propose d'observer une minute de silence à la mémoire des confrères décédés.

Dans son allocution, le président Martin LAMMAR fit le point sur les thèmes prioritaires de l'exercice écoulé traités lors des 23 réunions du Conseil de l'Ordre, des 12 réunions des comités, des 49 réunions des commissions et groupes de travail et notamment lors des 74 réunions officielles avec les interlocuteurs de l'OAI.

Tout d'abord, il fit un constat de satisfaction au vu de :

- ▶ la multiplicité, la diversité, la richesse et le succès des activités autour de l'architecture initiées notamment par l'Ordre et la Fondation,
- ▶ le nombre de livres édités autour de projets par les auteurs mais aussi par les maîtres d'ouvrage publics,
- ▶ les expositions, conférences, débats,
- ▶ les formations, séminaires, l'enseignement universitaire...

Les sondages opérés par l'OAI et l'analyse des chiffres d'affaires déclarés confirment une activité saine.

Quitte à ne pas avoir UNE architecture, on commence au moins à déployer une très appréciée scène pour l'architecture.

Il présenta également le mérite de l'engagement de l'OAI d'avoir rendu tout cela possible par :

- ▶ l'initiative et par le suivi,
- ▶ l'engagement de moyens, financiers et personnels,
- ▶ la responsabilisation au travers du Programme de politique architecturale
- ▶ une sensibilisation du grand public
- ▶ la présentation d'exemples de l'étranger,
- ▶ de meilleures conditions matérielles et de meilleurs contrats et barèmes
- ▶ un déroulement amélioré des concours (RGD concours).

Un tel constat de satisfaction constitue certes un bilan très positif, mais il ne nous autorise néanmoins pas à continuer seulement comme auparavant.

Il importe de réagir et de cibler constamment nos efforts.

Les engagements auxquels l'Ordre continue à se vouer sont:

- ▶ Les conditions de travail que nous avons sensiblement améliorées : il importe encore de les perfectionner (notamment les négociations en cours en ce qui concerne les contrats-types pour le secteur étatique visant à une meilleure maîtrise d'œuvre / coordination entre architectes et ingénieurs-conseils).
- ▶ Le champ des activités de nos membres installés au Luxembourg doit pouvoir inclure la Grande Région ; créer une structure de soutien pour l'exportation de notre travail (construit ou publié).
- ▶ Il importe également d'assurer la défense et la protection de nos professions, notamment dans le domaine de la création de différentes listes, telles que la liste PAG visant à réduire le champ d'activités des membres OAI.

Face à cette panoplie d'activités, l'on doit également repenser les moyens que l'on pourra y consacrer :

- ▶ l'organisation même de l'OAI en ce qui concerne le Conseil de l'Ordre, les Comités,
- ▶ étoffer la structure du secrétariat,
- ▶ recourir davantage à des professionnels parmi nos membres pour traiter des dossiers précis et à des conseillers juridiques,
- ▶ la multiplicité des intervenants,

- ▶ la durée des mandats au sein des différents organes,
- ▶ et notamment la mise en place du nouveau siège pour mieux pouvoir assumer cette multitude d'activités et pour mieux représenter nos professions vers le grand public.

L'OAI a toujours été et doit rester l'épine dorsale de tout ce qui tourne autour de l'architecture et de l'ingénierie au Luxembourg.

Mais l'OAI ne peut pas prétendre tout faire seul ou tout contrôler, sous peine de devenir réducteur au lieu d'être catalyseur. Et vu la qualité des multiples initiatives prises à côté de l'OAI, il faut que le service, l'image et la reconnaissance de l'OAI soient encore améliorés, pour qu'il puisse rester l'institution à laquelle on aime se référer.

1.2. Présentation du rapport d'activités 2005-2006 relatif au Conseil de l'Ordre

Le secrétaire général Georges LAMESCH fit le point sur la renégociation des contrats-types pour le secteur étatique, sur l'établissement des contrats-types en matière d'aménagement du territoire PAP / PAG, sur l'application de la loi sur les marchés publics et sa mise à jour.

L'Ordre a soumis au Ministre des Travaux publics sa demande d'intégrer des délégués OAI au sein de la Commission des Soumissions.

En outre, il a rapporté que le Comité des Architectes élabore actuellement une mise à jour du contrat-type pour le secteur privé, une adaptation des prestations aux procédures de travail actuelles.

En ce qui concerne l'adaptation de la réglementation portant sur le stage au niveau du droit d'établissement, l'Ordre, sur base d'une enquête lancée auprès des membres, visera à obtenir une prolongation du stage à 2 ans et l'organisation de son contenu.

Il résuma les nombreuses activités de l'OAI quant à l'application correcte de la loi portant sur l'aménagement communal et le développement urbain ainsi que les recours de l'OAI en matière d'inscription des membres sur la liste PAG.

Il souligna l'édition de la fiche de travail « Procédures PAP / PAG » en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur.

Il résuma les travaux de la Commission OAI « Respect des réglementations » en matière de définition des missions connexes, leur intégration à l'OAI et la concertation avec les associations en question.

Il présenta les avis de l'OAI au sujet du projet de RGD « performances énergétiques des bâtiments d'habitation ».

Il évoqua également les initiatives de l'OAI en matière de l'établissement d'un code de la construction pour assurer la cohérence de tous les textes législatifs et réglementaires en matière de construction.

Marie-Hélène LUCAS, membre du Conseil de l'Ordre, fit le point sur le dossier « attribution des marchés publics des services d'architectes et d'ingénieurs-conseils » et notamment le projet de règlement grand-ducal portant sur les concours d'architecture.

Le Conseil de Gouvernement a adopté le 19 octobre 2006 le règlement en question qui sera encore soumis pour avis au Conseil d'Etat.

Dès la publication de ce règlement grand-ducal, l'Ordre établira un vade-mecum quant à l'application concrète du règlement en question.

Elle présenta également la collaboration avec la revue *adato*, les activités de l'OAI en ce qui concerne la présence de l'architecte et de l'ingénieur dans les médias (presse écrite) et l'entrevue avec le Conseil de Presse en la matière.

Le vice-président Gaston FLESCH présenta la position de l'OAI en matière de Private Public Partnership (PPP).

L'Ordre avec la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce font partie d'un groupe de travail ad hoc avec le Ministère des Travaux publics en vue d'établir la procédure PPP au Luxembourg tout en respectant les spécificités luxembourgeoises, notamment les structures des acteurs économiques (PME) au Luxembourg.

Le membre du Conseil, Louis WEISGERBER, fit le point sur les activités de promotion de l'OAI à savoir la campagne OAI de sensibilisation dans les médias, spots TV et Radio, la réédition des affiches et des cartes postales, l'Oeko-Foire, la Semaine Nationale du Logement, la Foire d'Automne, le projet avec le Service National de la Jeunesse « Festival des Cabanes 2007 » et le projet de l'exposition EUROKA « L'architecture au fil de la vie ».

En outre, il fit appel aux membres pour participer encore davantage aux différentes activités de l'OAI et notamment sur les différents stands d'information lors des foires.

Le directeur Pierre HURT présenta notamment les activités de la Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants.

A l'instar de la bonne expérience quant au programme de politique architecturale, la FTI a établi un programme politique pour les professions libérales visant surtout, en l'absence d'une Chambre professionnelle, d'instaurer au moins la consultation préalable obligatoire des représentants des professions libérales au sujet des projets de loi et des règlements les touchant directement ou indirectement.

1.3. Présentation des rapports d'activités 2005-2006 relatifs au groupe de travail, délégations, affiliations et au secrétariat

Sur base du rapport d'activités de l'OAI qui a fait peau neuve (version imprimée de 32 pages en couleurs sous la charte graphique du bulletin d'information), le directeur Pierre HURT retraça les activités ci-après :

- ▶ 106 membres de l'Ordre (18% des architectes et ingénieurs-conseils indépendants établis au Luxembourg) sont actifs dans les différents organes de l'OAI, à savoir le Conseil, les Comités, les Commissions, les groupes de travail, les délégations et les affiliations ; témoignage de l'engagement important pour la profession. Il faudra assurer encore une plus forte cohésion dans la représentation de la profession face à nos interlocuteurs.
- ▶ les différentes activités du secrétariat, centre d'information et de documentation pour les membres,
- ▶ les concours, appels de candidatures qui sont publiés de manière journalière sur le Forum du Site OAI, qui permet un accès gratuit aux avis de marchés,
- ▶ la gestion administrative du tableau de l'Ordre : l'Ordre compte actuellement en tout 1010 membres,
- ▶ les recommandations de la Commission OAI « Respect des réglementations » : L'importance de signer un contrat avec les clients est soulignée. En outre, un rappel est lancé en ce qui concerne la reprise de missions / succession : l'architecte qui reprend la mission doit vérifier auprès du maître d'ouvrage que le 1^{er} architecte a été rémunéré.

1.4. Rapport des réviseurs de caisse et nomination pour l'exercice 2006-2007

L'architecte Henri OFFERMANN et l'ingénieur Pierre BAUMANN ont révisé et approuvé les comptes de l'OAI pour l'exercice 2005-2006.

Henri OFFERMANN et Pierre BAUMANN sont reconduits comme réviseurs de caisse pour l'exercice 2006-2007.

1.5. Approbation des comptes relatifs à l'exercice se clôturant le 30.09.2006

Les comptes pour ledit exercice, présenté par le trésorier Jeannot KOCH, sont **approuvés d'une manière unanime**.

1.6. Décharges à donner aux membres du Conseil de l'Ordre

La décharge est donnée d'une manière unanime aux membres du Conseil de l'Ordre.

1.7. Approbation des cotisations pour l'exercice du 01.10.2006 au 30.09.2007

Les cotisations, présentées par Jeannot KOCH, identiques à celles de l'exercice écoulé, sont **approuvées d'une manière unanime**.

1.8. Approbation du budget pour l'exercice du 01.10.2006 au 30.09.2007

Le budget, présenté par le trésorier Jeannot KOCH, est **approuvé à l'unanimité**.

1.9. Modification du règlement d'ordre intérieur de l'OAI

Pierre HURT présenta les propositions de modification du règlement d'ordre intérieur, qui ont été adressées avec la convocation à tous les membres de l'Ordre, à savoir :

- un nouveau paragraphe 3 ad article 33 :

§3 Interdiction aux membres de participer à des concours non conformes aux règlements sur les concours en vigueur.

« ... les membres de l'Ordre sont appelés à informer l'OAI de tout concours dont ils ont pris connaissance et qui ne respecte pas les règlements sur les concours en vigueur, ils s'interdisent à participer à des concours pour lesquels une procédure de non-conformité est engagée par l'OAI et ils sont invités à supporter les actions de l'OAI en la matière. »

- des précisions concernant le fonctionnement interne de l'OAI, articles 14, 15 et 16 :
« Commissions, groupes de travail et délégations institués par le Conseil »

Après discussion quant à l'application et le suivi de ces dossiers en cas de non-respect par un membre des dispositions en question,

les amendements ont été **adoptés d'une manière unanime** par l'assemblée générale.

En cas de non-respect des ces dispositions, le président de l'Ordre pourra instruire le dossier et le déférer, le cas échéant, au conseil de discipline.

Remerciement pour l'engagement du directeur de l'OAI

Le président Martin LAMMAR remercia Pierre HURT pour son important engagement au sein de l'OAI depuis sa constitution en mars 1990.

2. Activités de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie

Christian BAUER, membre du CA de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, présenta en résumé les activités de l'année écoulée, à savoir les nombreuses conférences, expositions etc. Il souligna les rapports excellents entre l'OAI et la FAI.

3. Présentation des nouveaux membres honoraires

Martin LAMMAR et Gaston FLESCHE présentent les 2 nouveaux membres honoraires Mike GOBLET et Léonard KNAFF, qui sont accueillis de manière unanime par l'assemblée générale.

4. Les nouveaux membres obligatoires et facultatifs débutant dans la profession et établis au Luxembourg

Ces membres furent présentés par Marie-Hélène LUCAS, Louis WEISGERBER et Jacques WEYLAND, membres du Conseil de l'Ordre, à savoir :

Architectes : FERNANDES VALENTE Artur, FEYEREISEN Christian, GLOCK Nadine, GOEDERS Frank, JUNGERS Frank, KLOCKER Gerhard, LAMBAY Romain, MAJERUS Paul, RODRIGUES MARQUES Celestino, SCHNEIDER Véronique, SOLANA THIEL Charles Martin, STRAUS Isabella, THIELEN Marco

Ingénieur-conseil : WEYDERT Frank.

5. Discussion libre et divers

- Activités du CRTI-B :
Jos DELL présenta les activités du CRTI-B (différents groupes de travail œuvrant dans la standardisation des cahiers des charges). Il lança un appel aux membres de recourir à ces textes.
- Portail des marchés publics : Gaston FLESCHE souligna la mise en ligne de ce portail des marchés publics, sur lequel les commettants publics devront publier leurs avis.
- Enquête conjoncture / OAI : Jacques WEYLAND présenta les premiers résultats de cette enquête.
- Les points divers suivants ont été discutés: la législation marchés publics (application du critère « économiquement le plus avantageux »), la durée des stages, la liste PAG et la proposition d'instaurer à nouveau des cartes de membres de l'OAI.

Le président remercia les membres pour la confiance exprimée au Conseil de l'Ordre et demanda à tout membre intéressé de participer d'une manière active aux actions de l'OAI.

DÉONTOLOGIE

1 PUBLICATION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE NOM ET D'ADRESSE D'UN BUREAU, MEMBRE DE L'OAI.

DOSSIER ÉTUDIÉ PAR LA COMMISSION OAI « RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS »

Suite à une telle publication dans un magazine et un journal dépassant largement le caractère usuel, le Conseil de l'Ordre a dû rappeler au membre concerné les règles déontologiques en la matière.

Les annonces portant sur la communication de la nouvelle adresse de bureau ont été incompatibles avec les dispositions de l'article 6 du règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils ; en ce sens qu'elles ont revêtu un caractère largement tapageur. (2 pages entières dans Paperjam et 2 annonces distinctes dans le Luxemburger Wort).

Ainsi, nous avons rappelé la retenue en matière de publicité imposée aux membres obligatoires de l'OAI (cf. circulaire n°7bis aux membres de l'OAI).



2 CIRCULAIRE N°7BIS DE SEPTEMBRE 2004 AUX MEMBRES OAI CONCERNANT LE DOSSIER « PUBLICITÉ »

Chère/Cher membre,

En complément aux circulaires n°1 et n°7 et sur avis de la Commission OAI « Respect des réglementations », le Conseil de l'Ordre tient à vous adresser des précisions notamment au sujet des actions publicitaires admises et interdites.

I. Cadre légal et réglementaire actuel au Luxembourg

Le cadre légal est fixé par le **règlement grand-ducal du 17.06.1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils**, notamment l'article 6 :

« L'architecte et l'ingénieur-conseil peuvent faire connaître leurs activités au public, mais avec discrétion, en s'interdisant toute publicité tapageuse.

Ils veillent à ce que des tiers ne se servent pas indûment à des fins commerciales de leur nom ou de leur titre. Ils peuvent faire mention de leur qualité d'architecte et d'ingénieur-conseil dans les écrits à caractère scientifique, artistique ou professionnel, ainsi qu'à l'occasion de toute intervention destinée à informer le public.

Dès le début des travaux et jusqu'à leur achèvement, peut être apposé sur le chantier un panneau indiquant le ou les noms des architectes et ingénieurs-conseils chargés d'une mission dans l'élaboration de l'œuvre.

L'architecte et l'ingénieur-conseil ont le droit de signer leur oeuvre après l'achèvement, pour autant que la mention se fasse avec discrétion ».

L'OAI a édité 2 circulaires concernant les actions publicitaires, à savoir :

Circulaire n° 1² aux membres de l'OAI (07/2003) : Déontologie et publications de nature commerciale/publicitaire (voir annexe)

- ▶ en relation avec les éditeurs de publications de projets terminés
- ▶ imbrication de pages 'publicité' et 'reportage'
- ▶ pratique de faire payer les architectes et ingénieurs-conseils
- ▶ l'Ordre est d'avis que ces publications compromettent l'indépendance professionnelle de l'architecte et de l'ingénieur-conseil et précise : *« Dès lors, tous les membres OAI ne sont pas en droit d'acheter leur présence dans de telles publications commerciales ».*
- ▶ l'Ordre recommande à ses membres de se faire connaître par l'intermédiaire du guide-références et de transmettre des fiches signalétiques des projets à la presse en insistant que soient nommés les concepteurs lors p.ex. d'inaugurations.

Circulaire n° 7² aux membres de l'OAI (07/2003) : Publicité et caractère d'intérêt public des professions indépendantes d'architecte et d'ingénieur-conseil, article 6 du règlement grand-ducal du 17.06.1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils (voir annexe)

- ▶ complète la circulaire n° 1
- ▶ insiste sur la présentation homogène des membres aux annuaires téléphoniques
- ▶ reprend la recommandation de transmettre un dossier de presse (fiche technique)
- ▶ l'Ordre recommande à ses membres de se limiter à des insertions standards complétées, le cas échéant, par quelques lignes supplémentaires.

II. Prescriptions adaptées au cadre luxembourgeois

Parmi les textes existants en Europe, les textes de base de « Architektenkammer Niedersachsen », « Institut für Freie Berufe Nürnberg » ont essentiellement été utilisés pour proposer le texte suivant :

Considérations générales

Les réglementations ci-après servent à garantir la qualité des prestations des architectes et des ingénieurs-conseils et à promouvoir la responsabilité professionnelle, la compétence et le sérieux dans l'exercice de leur profession.

La concurrence croissante du marché favorise la promotion de la publicité. Le contenu et la forme des informations publiées sur un site Internet doivent être jugés différemment d'une action publicitaire 'classique' par le fait que l'intéressé doit rechercher ces informations de manière ciblée et qu'il n'y est pas confronté de manière involontaire.

Les principes suivants sont à respecter :

- ▶ Les architectes et les ingénieurs-conseils se font valoir par leur compétence professionnelle, la publicité leur est uniquement autorisée si elle renseigne de manière objective sur l'activité professionnelle tant en contenu qu'en forme : l'information publicitaire impartiale / objective [sachlich], vraie / vérifiable et professionnelle **est admise**.
- ▶ Des actions à but publicitaire qui sont contraires aux bonnes mœurs ou qui induisent en erreur sont interdites : toute réclame commerciale partielle [unsachlich], à appréciation subjective, tapageuse (exagérée), comparative ou en contradiction avec la législation générale (dont le code de déontologie) **est interdite**.
- ▶ Tout financement d'une action publicitaire par une entreprise du bâtiment, voire par toute personne tierce qui enfonce l'indépendance professionnelle des architectes et des ingénieurs-conseils, est contraire à la déontologie.

Pour toute action publicitaire, on peut distinguer les 3 critères suivants:

- (a) le média utilisé,
- (b) la forme de distribution,
- (c) le contenu de l'action.

En cas de doute quant à l'acceptation ou à l'interdiction d'une action publicitaire, il y a lieu en principe à consulter le Conseil de l'Ordre pour avis et accord éventuel.

Actions publicitaires admises : informations objectives

(a) Les **médias** suivants peuvent être utilisés en principe :

- ▶ publications professionnelles
- ▶ presse écrite (journaux, périodiques, ...)
- ▶ annuaires de l'OAI et d'associations professionnelles
- ▶ guides d'information de l'OAI
- ▶ Internet
- ▶ radio, télévision et autres médias électroniques
- ▶ brochures de société, supports électroniques de données (CD, DVD, ...)
- ▶ panneaux de chantier, panneaux d'indication sur des objets projetés ou réalisés
- ▶ panneau de société au bureau, indications discrètes sur les véhicules de la société
- ▶ Documents de société (entêtes de papier à lettre, papier de rapports, bordereaux, formulaires...)
- ▶

(b) Les **formes de distribution** suivantes peuvent être utilisées en principe :

- ▶ circulaires à des clients anciens ou potentiels ciblés
- ▶ foires professionnelles sous la tutelle de l'Ordre légal (présentations communes des membres de l'OAI)
- ▶ dossiers de presse
- ▶

(c) Les **contenus** suivants sont admis en principe :

- ▶ renseignements généraux relatifs au bureau / à la société (adresse, téléphone, téléfax, e-mail, site Internet, ...)
- ▶ taille de la société, structure du personnel, formation et titres académiques des responsables
- ▶ équipement technique de la société
- ▶ certifications de la société (certificats de qualité, agréments, ...)
- ▶ appartenance à des ordres et associations professionnelles
- ▶ références d'objets projetés ou réalisés (avec l'accord du Maître de l'Ouvrage)
- ▶ mention de prix de concours et d'autres reconnaissances officielles
- ▶ activités principales, spécialisations, type et ampleur de l'activité exercée
- ▶ coopération avec d'autres sociétés (avec l'accord du partenaire correspondant)
- ▶ articles rédactionnels, rapports et informations concernant des projets (lors de la pose de la première pierre, de l'inauguration, ...) ou des événements particuliers de la société (ouverture de bureau, ...) non payants
- ▶

Actions publicitaires interdites : réclames commerciales

(a) Les **médias** suivants sont interdits :

- ▶ grandes affiches et pancartes (lors de manifestations sportives, culturelles, ...)
- ▶ inscriptions sur des articles de cadeau, des articles et tricot de sports, ...
- ▶ cinéma
- ▶

(b) Les **formes de distribution** suivantes sont interdites :

- ▶ distributions « toutes boîtes »
- ▶ étalage public ou distribution publique de matériel de publicité
- ▶ publicité commerciale de sociétés tierces sur le site Internet de la société (banners, frames, et boutons de publicité, ...)
- ▶ foires à caractère grand public
- ▶ foires professionnelles, sauf accord préalable du Conseil de l'Ordre
- ▶ annonces payantes
- ▶

(c) Les **contenus** suivants sont interdits :

- ▶ toute forme de « publicité qualitative », c'est-à-dire basée sur des appréciations personnelles subjectives et qui ne peut être vérifiée de manière objective
- ▶ informations contraires aux bonnes mœurs et aux règles de la concurrence (informations induisant en erreur, informations comparatives ou négatives, banalités, ...)
- ▶ informations à caractère de recommandation ou de réclame
- ▶ publicité de matériaux et de services de construction
- ▶ publicité d'honoraires
- ▶ références à des projets d'autres bureaux/sociétés (sans l'accord des sociétés concernées)
- ▶

Pour le Conseil de l'Ordre
Pierre HURT

FORMATION

1 REMISE DES CERTIFICATS CYCLE DE FORMATION OAI / CRP HENRI TUDOR « MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION – EVOLUTION ET MISE EN ŒUVRE »

Martin Lammar, Président de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) et Claude Wehenkel, administrateur délégué du Centre de Recherche Public Henri Tudor ont remis le 27 septembre 2007, leurs certificats aux participants à la 1^{ère} édition de ce cycle de formation, en présence du Ministre des Travaux publics, Claude Wiseler.

Les sujets abordés lors de ce cycle de formation avaient été définis par un groupe de travail initié par l'OAI et le Laboratoire de Technologies Industrielles et Matériaux (LTI, un département du CRP Henri Tudor) et regroupant, entre autres, des ingénieurs en génie civil et des architectes de différents bureaux d'études.

Les modules du cycle ont traité sous différents angles, l'utilisation des matériaux de construction suivants : bois, acier, béton et verre, ainsi que le sujet de l'isolation thermique.

Des intervenants du Luxembourg, d'Allemagne, de Belgique et de France se sont relayés pendant ce cycle afin d'assurer un enseignement d'une qualité optimum. Les 139 participants ont d'ailleurs fait part de leur satisfaction quant au professionnalisme et à la qualité pédagogique des intervenants.

► Fort du succès de cette édition, un nouveau cycle sera proposé en 2008.

Afin d'en améliorer encore la qualité (83% des participants sont satisfaits par l'édition 2007), son contenu sera redéfini selon les attentes et besoins exprimés par les architectes et ingénieurs-conseils, notamment en augmentant le nombre d'exemples concrets de la part d'experts luxembourgeois.

Le Ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a salué la collaboration de l'OAI et du CRP Henri Tudor dans le développement de formations adaptées aux besoins du marché. Ainsi, il convient de noter le lancement d'un nouveau cycle spécifique au « Management de bureau et gestion de projets de construction » le 30 novembre 2007.

Nous vous invitons à consulter le site www.sitec.lu pour plus d'informations.



2

AGENDA DE LA NOUVELLE FORMATION OAI / CRP-HT MANAGEMENT DE BUREAU ET GESTION DE PROJETS



AGENDA Novembre 2007 – Avril 2008

THEME		DATE	HORAIRE
Module 1	Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Consultants (OAI) Intervenants : Martin Lammur, Pierre Hart	30.11.2007	14h00-17h30
Module 2	Aspects juridiques généraux Intervenants : Arnette Berchem, Dominique Bernert	06.12.2007	14h00-17h30
Module 3	Organisation du bureau Intervenants : Philippe Gosselin, Roby Elchen	18.01.2008	14h00-17h30
Module 4	Communication externe Intervenant : Pierre-Marie Demonceau	31.01.2008	14h00-17h30
Module 5	Gestion financière du bureau Intervenants : Xavier Rahier, Gilbert Ballini	22.02.2008	14h00-17h30
Module 6	Gestion des ressources humaines Intervenant : Christian Szylar	29.02.2008	14h00-17h30
Module 7	Gestion d'un projet de construction (partie 1) Intervenant : Yves Rammer	11.04.2008	14h00-17h30
Module 8	Gestion d'un projet de construction (partie 2) Intervenants : Jos Dell, Mohamed Jizaoui	18.04.2008	08h30-17h30

CONCOURS-RESULTATS

CONCOURS AU LUXEMBOURG

CONCOURS « CENTRE SCOLAIRE A BELVAL/SUD »

Pouvoir adjudicateur

Administration communale de Sanem, représenté par son : Collège des Bourgmestre et Echevins M. Georges Engel, bourgmestre / M. Robert Rings, échevin / M. Marco / Goelhausen, échevin / Mme Dagmar Reuter - Angelsberg, échevine

Objet du concours

Concours européen d'idées restreint à deux degrés ayant pour objet la construction d'un centre scolaire à Belval/Sud.

Nombre envisagé de participants pour le 1er degré: 6 (minimum)

Nombre envisagé de participants pour le 2ième degré: 3

Type de concours

Le présent concours est un concours d'idées au sens de l'article 6 des Principes généraux pour l'organisation de concours d'architecture au Grand-duché de Luxembourg de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseils (OAI).

Description de la mission

L'objet du présent concours porte sur la construction d'une école destinée aux enseignements précoce, préscolaire et primaire (capacité d'environ 650 élèves, +/- 27 salles de classe), d'une maison relais (+/- 18 salles de séjour), d'un hall de sport (surface d'environ 3000 m3) et des aménagements extérieurs y afférents. Le coût estimé de l'opération sera de 15 000 000 euros, honoraires et taxes compris.

Composition du jury

Membres représentant le pouvoir adjudicateur M. Blanc, ingénieur de la commune / M. Heischbourg, service technique de la commune

Membres professionnels : M. Lammar architecte désigné par l'OAI / M. Lamesch architecte désigné par l'OAI / M. Prof Dreyse, architecte, président / M. Fütterer, architecte / Mme Mihaljevic, paysagiste / Letsch Jeanne enseignant inspecteur / Guy Theis délégué du Comité de cogestion des enseignants de la Commune de Sanem

Membre suppléant : M. Fritsch architecte désigné par l'OAI

Participants

12 candidats sélectionnés

1^{er} PRIX :

**MICHEL PETIT ARCHITECTE
& SCHILLING ARCHITEKTEN**

LUXEMBOURG / KÖLN



3^{ème} PRIX :
CHRISTIAN BAUER
ET ASSOCIÉS &
BAUMSCHLAGER ET EBERLE
 LUXEMBOURG / ÖSTERREICH



3^{ème} PRIX :
4a ARCHITEKTEN

STUTT GART



CONCOURS POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET LA VENTE AVEC BAIL EMPHYTÉOTIQUE, DE LOGEMENTS SUR DES TERRAINS « BAULÜCKEN » APPARTENANT À LA VILLE DE LUXEMBOURG

1^{er} PRIX :

**BSA - BOB STROTZ
ARCHITECTURE
+ STUGALUX
CONSTRUCTIONS S.A.**



CONCOURS À L'ÉTRANGER

CONCOURS STIFTUNG HEILPÄDAGOGISCHE SCHULE LANGENTHAL

5^{ème} PLACE :

**ARCHITECTURE +
AMENAGEMENT S.A.
BERTRAND SCHMIT**



IOC/IAKS AWARD 2007

IOC International Olympic Committee
IAKS International Association for Sports and Leisure Facilities

GOLD

SPORTHALLE SCHULE
DELLHEICHT IN ESCH-SUR-
ALZETTE (LUXEMBURG)

WITRY & WITRY,
ECHTERNACH

**LOBENDE ERWÄHNUNG**

JUGENDHERBERGE
ECHTERNACH (LUXEMBURG)

WITRY & WITRY,
ECHTERNACH



RETROSPECTIVE DES PRINCIPALES ACTIVITES OAI

20/07/06, 08/03/07, 21/03/07, 18/04/07, 06/06/07, 15/06/07, 06/08/07	Réunions des copropriétaires du futur siège ALIAI / OAI
22/11/06, 04/12/06 24/10/06	Réunion des trésoriers de l'ALIAI / OAI : financement siège ALIAI / OAI Réunion au Ministère des Classes Moyennes : financement du siège OAI, directive « Qualifications professionnelles »,...
15/09/06, 16/10/06, 10/11/06 08/12/06, 26/01/07, 02/03/07, 19/04/07, 06/07/07, 14/09/07	Réunions de la Commission OAI «Respect des réglementations»
06/02/07, 27/03/07, 26/06/07, 25/09/07	Réunions de la Commission OAI « Attribution des missions architectes et ingénieurs-conseils »
21-24/09/06	«Voyage d'études OAI» : Turin 2006
27/04-01/05/07	«Voyage d'études OAI» : Londres
22/05/07	Réunion du groupe de travail « Voyages d'études OAI »
24/07/06, 07/08/06, 11/09/06, 25/09/06, 09/10/06, 23/10/06, 06/11/06, 13/11/06, 20/11/06, 04/12/06, 18/12/06, 15/01/07, 29/01/07, 12/02/07, 26/02/07, 12/03/07, 26/03/07, 16/04/07, 07/05/07, 21/05/07, 04/06/07, 18/06/07, 20/07/07, 30/07/07, 10/09/07, 24/09/07	Réunions du Conseil de l'Ordre
29/06/07	Réunion annuelle des présidents honoraires de l'Ordre et des membres fondateurs
27/09/06	Réunion de la Commission OAI «Promotion / Publication» : campagne de médias, spots TV...
19/09/06, 14/11/06, 12/12/06, 27/02/07, 20/03/07, 15/05/07, 12/06/07, 10/07/07, 18/09/07	Réunions du Comité des Architectes
08/01/07, 09/07/07	Réunions du Comité des Ingénieurs-Conseils
27/07/06, 01/08/06, 23/08/06, 19/09/06, 02/10/06	Réunions du groupe de travail OAI «Interfaces de collaboration entre membres»
20/09/06, 18/10/06, 15/11/06, 13/12/06, 25/01/07, 08/03/07, 03/05/07, 28/06/07, 26/07/07, 13/09/07	Réunions de la Commission OAI «Inscription»
10/09/07	Réunion du groupe de travail « Dessinateur en bâtiment »
24/04/07, 03/05/07	Réunions du groupe de travail FAI « Gouvernance »
24/05/07, 09/07/07	Réunion du groupe de travail ad hoc « Foires »
24/07/06, 28/02/07	Réunions avec le Ministre de l'Intérieur : loi ACDU, liste PAG
26/07/06	Réunion avec la Ministre de l'Education nationale : l'architecture dans l'enseignement général
26/07/06	Réunion avec le Ministre du Logement : exposition à la Semaine Nationale du Logement
28/09/06, 31/01/07, 18/04/07, 13/06/07, 19/09/07	Conseils d'Administration de la FTI
27/11/06	Assemblée générale ordinaire de la FTI
01/02/07	Réunion avec le groupe parlementaire CSV : programme de politique pour les professions libérales
20/11/06, 15/01/07, 06/06/07, 09/07/07, 24/07/07, 25/09/07	Conseils d'administration de la FAI
28/07/06, 06/10/06, 14/12/06, 05/02/07, 14/02/07, 20/04/07	Réunions GT « EUROKA, Coopération transfrontalière » : Exposition 2007
17-18/11/06	Assemblée générale du CAE
18/09/06	Assemblée générale extraordinaire de l' ALOC
16/04/07	Assemblée générale de l' ALOC
09/10/06, 11/12/06, 22/01/07, 17/09/07	Conseils d'Administration de l' ALOC
12/10/06	Réunion avec M. Marc Nosbusch (Min. Travaux publics) : site Internet portail marchés publics
17/10/06	Réunion avec Patrick Gillen (Fonds Kirchberg) : procédure d'attribution engagée par le Fonds du Kirchberg / application du code des marchés publics
11/10/06, 24/10/06, 24/11/06, 29/11/06, 14/03/07, 02/04/07, 17/07/07	Réunions du groupe de travail OAI «Contrats types Etat prestations»
25/07/06, 13/09/06, 19/09/06, 02/10/06, 24/10/06, 24/11/06, 29/11/06, 14/03/07, 02/04/07, 17/07/07	Réunions des groupes de travail OAI «Contrats types Etat clauses générales»
12/02/07	Réunion du groupe de travail « Contrats-types PAP, PAG »
01/02/07	Réunion avec l'Administration des Ponts et Chaussées : contrats-types ingénieurs
24/09/07	Réunion du groupe de travail « Révision de la circulaire mission minimale »
21/07/06, 26/09/06, 05/12/06, 19/03/07, 18/09/07, 28/06/07	Conseils d'Administration de l' ALIAI
29/03/07	Assemblée générale de l' ALIAI
09/10/06	Réunion avec M. Guy Weis (Ville de Luxembourg) : élaboration d'un règlement « Protection Incendie »
20/09/06	Réunion avec Mme Diane Dupont à Luxexpo : finalisation du stand OAI à la Semaine Nationale du Logement

RÉTROSPECTIVE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

OAI © 10 / 2007

24/04/07	Réunion avec le CRTE, CRP-HT : stand commun Oeko-Foire : OAI / CRP-HT / CRTE : exposition « Concepts écologique de gestion des eaux de pluie »
18/09/06, 18/12/06, 17/09/07	Réunions avec M. Tom Eischen : projet RGD performance énergétique des bâtiments d'habitation
08/11/06	Réunion du groupe de travail « Projet de RGD performance énergétique des bâtiments d'habitation »
14/11/06, 05/12/06, 16/01/07, 30/01/07, 06/02/07, 27/02/07, 22/03/07, 18/04/07, 23/05/07	Réunions au Ministère des Travaux publics concernant la renégociation des contrats-types avec l'Etat
05/07/07	Réunion avec le Ministère de l'Environnement : projet de RGD régime d'aides énergies renouvelables
04/12/06	Réunion avec la Chambre des Experts : formation continue des membres
04/12/06	Réunion avec l'Industrie Luxembourgeoise de la Technologie du Métal : présentation des activités de l'ILTM
08/12/06	Réunion SuperDrécksKëscht : convention / formation architecte et ingénieur-conseil
05/12/06	Réunion avec l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines : taux de TVA des prestations architecte et ingénieur-conseil
14/06/07	Réunion avec l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) : programme politique pour les professions libérales
15-17/09/06, 14-16/09/07	Participation à l' Oeko-Foire
29/09-02/10/06, 28/09-01/10/07	Participation à la Semaine Nationale du Logement
25/09/07	Conférence de presse au Ministère des Classes Moyennes : SNL, Guide OAI 2008
14-22/10/06	Participation à la Foire d'Automne
09-10/11/06	Participation à la Foire de l'Etudiant
14-29/07/07	Festival des Cabanes
17/11/06, 24/11/06, 01/12/06, 15/12/06, 12/01/07, 19/01/07, 26/01/07, 02/02/07, 09/02/07, 02/03/07, 16/03/07	Formations « Constructions et Energies 2006 »
27/04/07, 04/05/07, 11/05/07, 15/06/07, 29/06/07, 06/07/07	Formations « Matériaux de construction »
17/01/07, 24/09/07, 10/09/07	Réunion du comité de pilotage des formations OAI – CRP-HT
27/09/07	Conférence de presse sur la collaboration OAI - CRP-HT
29/01/07	Réunion avec le CRP-HT : projet Build-IT
26/07/06, 26/09/06	Réunions du groupe de travail Formation continue OAI «Matériaux de construction» au CRP-HT
27/04/07, 04/05/07, 11/05/07, 15/06/07, 29/06/07, 06/07/07	Formations « Matériaux de construction, évolution et mise en œuvre »
24/05/07	Réunion du groupe de travail Formation continue OAI «gestion bureaux/projets» au CRP-HT
06/10/06	Réunion avec M. Laurent Deville (Syvicol) contrats-types ingénieurs pour le secteur communal
18/09/07	Réunion avec le Syvicol : amendements loi ACDU, dossier Pacte Logement, obligation d'assurance pour tous les acteurs dans le domaine de la construction
26/10/06	Assemblée générale OAI
23/07/07	Réunion avec le Ministre Fernand BODEN : Pacte Logement, transposition directive « Qualifications professionnelles », financement siège OAI, organisation du stage obligatoire
19/10/06	Réunion à la Chambre de Commerce : affiliation induite des personnes morales inscrites à l'OAI auprès de la Chambre de Commerce
08/11/06, 14/02/07, 25/05/07	Réunions au sujet du « Festival des Cabanes 2007 »
10/11/06	Réunion à la Chambre des Métiers concernant le dossier « Private Public Partnership »
14/11/06, 26/06/07	Réunion au Ministère des Travaux publics concernant le dossier « Private Public Partnership »
05/03/07	Réunion avec M. Robert GOEBBELS concernant l' exposition Universelle de Shanghai de 2010
22/06/07	Réunion avec l'Administration des Bâtiments publics : Concours Shanghai
30/03/07	Vernissage exposition EUROKA « L'architecture au fil de la vie »
13/07/07	Vernissage exposition « Festival des Cabanes »
17/04/07, 14/05/07, 19/06/07, 17/09/07	Réunions avec EDITUS : uniformisation des insertions des membres OAI dans les annuaires
03/07/07	Réunion avec le professeur Christian SCHULZ (Université du Luxembourg) : formation continue en aménagement du territoire
21/04/07	Journée de réflexion COSIMO : outils de travail pour la Commission des Sites et des Monuments
23/04/07	Journée de réflexion « amendement loi ACDU » avec le Ministère de l'Intérieur
25/04/07	Jury Concours Acier
26-28/04/07	Forum des politiques architecturales à Hambourg
03/05/07	Forum « Klimaschutz schafft Chancen »
07/05/07	Workshop « Energie-Beratung in Luxemburg »
21/06/07	Remise des décorations de promotion dans les Ordres nationaux
26/06/07, 28/06/07	Réunions avec les banques : prêt immobilier nouveau siège
04/07/07	Réunion avec la Commission Nationale pour la Protection des Données
06/08/07	Réunion avec l' Union Luxembourgeoise des Consommateurs

ALIAI : Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels

CAE : Conseil des Architectes d'Europe

Loi ACDU : Loi Aménagement Communal et Développement Urbain

PAP : Plan d'Aménagement Particulier

PAG : Plan d'Aménagement Général

FAI : Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie

FTI : Fédération des Travailleurs Intellectuels indépendants

ALOC : Association Luxembourgeoise des Organismes de la Construction

FAI : Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie

CAE : Conseil des Architectes d'Europe

CRP-HT : Centre de Recherche Public Henri Tudor

CRTE : Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement

ACSSL : Association des Coordinateurs Sécurité Santé Luxembourg

CRTI-B : Centre de Ressources des Technologies de l'Information pour le Bâtiment

SNJ : Service national de la Jeunesse

TABEAU DE L'ORDRE

STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2007

Tableau de l'Ordre

Nombre de personnes physiques :	
membres obligatoires et facultatifs	Architectes : 753
	Ingénieurs-conseils : 323
membres honoraires :	12
stagiaires:	5
membres n'exerçant pas :	36
Total membres OAI :	1088

Section des architectes

Membres obligatoires :	
Bureaux d'architectes :	546
▶ Sièges sociaux au Luxembourg	404
▶ Sièges sociaux à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg :	142

Section des ingénieurs-conseils

Membres obligatoires :	
Bureaux d'ingénieurs-conseils :	176
▶ Sièges sociaux au Luxembourg	142
▶ Sièges sociaux à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg :	34

Effectif des bureaux ayant leur siège au Luxembourg

Rem : effectif = associés + employés	
Bureaux d'architecture :	1822
Bureaux d'ingénierie :	1759
Total	3581

STATISTIQUES PAR NATIONALITES en date du 30 septembre 2007

ARCHITECTES : Membres obligatoires :			
Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger	Total
Luxembourg	219 (47,30%)	6 (3,92%)	225 (36,53%)
Belgique	98 (21,17%)	64 (41,83%)	162 (26,30%)
Allemagne	55 (11,88%)	54 (35,29%)	109 (17,69%)
France	26 (5,62%)	13 (8,50%)	39 (6,33%)
Autres	65 (14,04%)	16 (10,46%)	81 (13,15%)
Total	463	153	616

INGENIEURS-CONSEILS : Membres obligatoires :			
Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger	Total
Luxembourg	96 (51,89%)	1 (2,17%)	97 (41,99%)
Allemagne	41 (22,16%)	34 (73,91%)	75 (32,47%)
Belgique	25 (13,51%)	5 (10,87%)	30 (12,99%)
France	12 (6,49%)	5 (10,87%)	17 (7,36%)
Autres	11 (5,95%)	1 (2,17%)	12 (5,19%)
Total	185	46	231

PROGRAMME D'ACTIVITES

AGENDA DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES DE L'OAI

Online : www.oai.lu:

L'information directe sur les activités publiques de l'OAI, veuillez consulter la rubrique « Actualités »

25 octobre 2007 17h30	Assemblées générales OAI à la Salle des fêtes « Al Thermen » Mondorf-les-Bains
Jusqu'au 26 octobre 2007	Exposition EUROKA 2007 «L'architecture au fil de la vie» Alsace / Strasbourg/ Thème : Santé
5 - 10 novembre 2007	Exposition EUROKA 2007 «L'architecture au fil de la vie» Ville de Dudelange / Salle des Fêtes
8 - 9 novembre 2007	Foire de l'Etudiant LuxExpo / Participation OAI : stand d'information sur l'OAI et les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil
16 novembre 2007	Exposition EUROKA 2007 «L'architecture au fil de la vie» Province de Luxembourg / Attert (B) / Thème : Habitat Colloque interrégional «Dans quelle architecture vivrons-nous demain ?» et vernissage de l'exposition "L'architecture au fil de la vie" que la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne organise le 16 novembre prochain à Attert (B) en collaboration avec l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement et le groupe Euroka. Contact : info@ruraleurope.org
30 novembre 2007	Formation continue OAI / CRP-HT «Management de bureau et gestion de projets pour architectes et ingénieurs-conseils» Module 1 : « L'OAI : Cadre législatif, réglementaire et déontologique des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil »
6 décembre 2007	Formation continue OAI / CRP-HT «Management de bureau et gestion de projets pour architectes et ingénieurs-conseils» Module 2 : « Aspects juridiques généraux »
En 2008 : 1 ^{ère} annonce	3 ^{ème} édition du Bauhärepräis OAI (Prix de Maître d'Ouvrage) juin / juillet 2008
Voyages d'études OAI en 2008	voyage d'études du 30 avril au 4, respectivement 5, mai 2008 : Chicago voyage d'études du 19 au 21 septembre 2008 : 3 destinations sont en études : - Liverpool et Stavanger, Capitales européennes de la Culture en 2008. - Hambourg - Vorarlberg

ESPACE D'UNE VIE

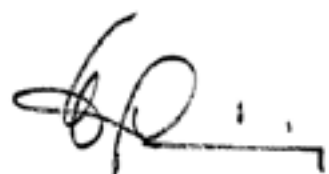
LES ARCHITECTES – LES INCONNUS

G – comme Georges, Henri, Constant Gillardin

Le 27.10.05 lors de l'assemblée générale de l'OAI, 9 architectes et ingénieurs dont Constant Gillardin ont été nommés membres honoraires de l'OAI.



Gillardin Constant,
en octobre 1977 dans
la cour de la présidence
du gouvernement avec
le Grand Duc Jean et le
Grand Duc héritier Henri.



Curriculum vitae

- Né le 24 mai 1924 à Pétange comme deuxième fils de Jean Baptiste Gillardin et Marguerite Marx, son épouse.
- 1929 – 1937 école gardienne et primaire à Pétange.
- 1937 études secondaires à l'Athénée Grand-Ducal à Luxembourg-Ville.
- 1940 invasion militaire allemande.
- 1944 enrôlé de force R.A.D.
- Le 22 octobre 1944 Constant Gillardin s'évade de la prusse orientale en direction de l'ouest, en compagnie de deux copains luxembourgeois, ceci à pieds, à bicyclette et en train.
- Le 1er avril (pâques) 1945, Constant Gillardin arrive à Luxembourg-Ville et le lendemain à Pétange, sa ville natale.
- 1945, en été, examen de fin d'études secondaires à l'Athénée.

Formation professionnelle

- 1945 – 1956, cours supérieurs, spécialité mathématiques.
- 1946 – 1950, études d'architecture à l'E. P. F. Zurich. – Diplôme en juillet 1950. Stages divers en outre chez les architectes Arthur Thill, Reuter – Loschetter etc.
- 1950, 1er décembre ; entrée au service de l'Etat.
- 1953, après 3 ans de stage, nomination comme architecte de l'Etat d'arrondissement.
- 1964 nomination comme sous-directeur de l'Administration des Bâtiments Publics.
- 1970 nomination comme directeur de l'Administration des Bâtiments Publics. Constant Gillardin prend la relève de Pierre Schaack qui fut directeur de 1961 à 1970.
- 1974 nomination Architecte de la Cour Grand-Ducale.
- 1988 après 33 ans au service des Bâtiments Publics, Constant Gillardin prend sa pension.

Activités Professionnelles

En tant que jeune architecte, Constant Gillardin participe à de nombreux concours en collaboration avec d'autres architectes, notamment :

- Direction des CFL à Luxembourg-Gare en collaboration avec les architectes Camille Frieden et G. Dietrich – 1er Prix.
- Eglise paroissiale de Differdange en collaboration avec l'architecte F. Thillmann – 2ème Prix.
- Ecole primaire à Esch sur Alzette en collaboration avec l'architecte Camille Frieden.
- Chambre de Commerce à Luxembourg en collaboration avec l'architecte Camille Frieden.
- Maison de retraite à Luxembourg-Hamm en collaboration avec l'architecte Michel Heintz.
- Ecole primaire à Luxembourg – Bonnevoie en collaboration avec l'architecte Michel Heintz.

Pendant ses stages, Constant Gillardin participe à la conception de maisons unifamiliales, de maisons de rapport, de commerces, de transformations et d'aménagements intérieurs. Dans tous ces projets, le respect du patrimoine bâti, l'intégration dans le site lui tiennent à cœur.

Aussi démontre-t-il dans ses projets sa maîtrise pour la conception d'escaliers.

Réalisations

Constructions nouvelles

Sous les directeurs Hubert Schumacher (1950-1961) et Pierre Schaack (1961-1970) pour le compte de l'Etat ou encore de Communes.

- Direction des C. F. L. à Luxembourg-Gare.
- Kiosque à musique à Ettelbruck
- Ecole maternelle à Diekirch
- Ponts et Chaussées à Cap
- Eglise à Bollendorf-Pont
- Ecole maternelle à Ettelbruck
- Conseil d'Etat à Luxembourg
- Mairie à Heffingen
- Vestiaires pour piscine à Mondorf-les-Bains
- Ecole à Altwies

- ▶ Mairie, salle des fêtes et écoles à Mondorf-les-Bains
- ▶ Pavillon pour enfants handicapés à Mondorf-les-Bains
- ▶ Mairie, salle des fêtes et écoles à Hesperange
- ▶ Lycée technique avec internat pour jeunes filles à Mersch
- ▶ Pavillon < Source Kind > à Mondorf-les-Bains
- ▶ Laboratoire de l'Etat à Luxembourg-Verlorenkost
- ▶ Bâtiment de la Gendarmerie à Luxembourg-Verlorenkost
- ▶ Bâtiments administratifs à Luxembourg – Ville – Findel – Kirchberg

Transformations

Sous les trois directeurs pour le compte de l'Etat

- ▶ Maison < de Cassal > à Luxembourg
- ▶ < Reiterkasaeren > à Luxembourg – Pfaffenthal
- ▶ < Café des Nations > au Bâtiment central à la rue Philippe
- ▶ Accueil et Bains des Thermes à Mondorf-les-Bains
- ▶ Bibliothèque nationale
- ▶ Archives de l'Etat
- ▶ Annexe comprenant réfectoire et salle de lecture à l'ancien Séminaire à Limpertsberg
- ▶ Administration de la Namsa à Cap
- ▶ Château de Betzdorf

Sous la direction de Constant Gillardin pour le compte de respectivement la Cour ou l'Etat.

- ▶ Villa de Heisdorf
- ▶ Château de Fischbach
- ▶ Palais Grand-Ducal
- ▶ Château de Berg

Urbanisations – sous directions diverses

- ▶ Cité à Luxembourg – Findel
- ▶ Complexe Gendarmerie à Luxembourg – Verlorenkost
- ▶ Quartier gouvernemental dans la vieille Ville

Projets non réalisés – sous directions diverses

- ▶ Bâtiment administratif à la Place d'Armes (en variante Chambre des Députés)
- ▶ Station viticole à Remich (Gillardin, puis Lutz)
- ▶ Agrandissement avec réorganisation du Musée au Marché aux Poissons
- ▶ Ecole normale pour instituteurs au Giesseknäppchen
- ▶ Bâtiment d'administration au quartier de la Gare à Luxembourg (pointe – 2 avenues -)
- ▶ Laboratoire vétérinaire au Val St Croix
- ▶ Divers essais pour une urbanisation du plateau du St Esprit
- ▶ Transformation du bâtiment < Chapelle > au plateau du Rahm (Lammar et Mayer)
- ▶ Extension de la <Villa Pauly> (Gilbert)

Tâches spéciales

Mission de conseiller pour compte de l'Etat

- ▶ Caisse de pension des employés privés
- ▶ Communautés Européennes – Eurocontrôle
- ▶ Chambre des Artisans

Membre, voire Président de nombreuses commissions.

Président, voire Membre d'une bonne vingtaine de jury – concours d'architectes.

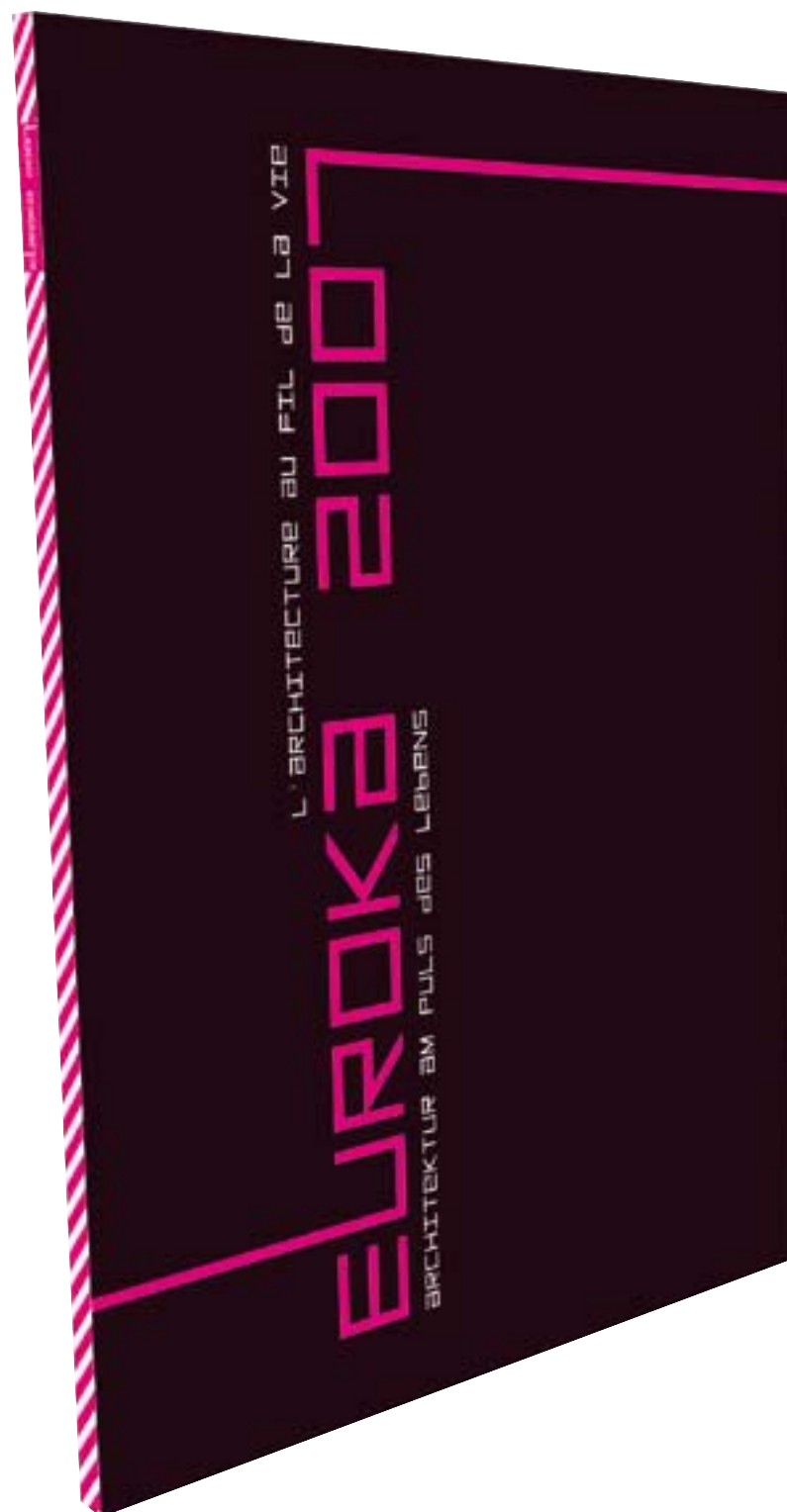
Supervision de tous les projets étudiés, - réalisés ou non -, pendant quelques 27 ans à charge du budget de l'Etat ou encore par le biais de la < Loi de Garantie >.

Acquisition, transformation et aménagement d'immeubles pour les besoins des Ambassades – chancellerie et résidence – du Grand-Duché de Luxembourg dans le monde (en collaboration avec des experts sur place).

Distinctions

Nombreuses distinctions dont :

- ▶ Commandeur avec Couronne de l'Ordre de Mérite Civil et Militaire d'Adolphe de Nassau.
- ▶ Grand officier de l'ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.
- ▶ Grand Officier de l'Ordre Grand-Ducal de la Couronne de Chêne.
- ▶ C.B.E.



IMPRESSUM : **EDITEUR :** OAI ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG / **CONSEIL DE L'ORDRE :** PRESIDENT : Martin LAMMAR / VICE-PRESIDENT : Gaston FLESCHE / SECRETAIRE GENERAL : Georges LAMESCH / TRESORIER : Jeannot KOCH / MEMBRES : Marie-Hélène LUCAS, Louis WEISGERBER, Jacques WEYLAND / **REDACTION / PHOTOS :** Pierre HURT, DIRECTEUR / HEURES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU VENDREDI DE 8.30 A 12.00 HRS ET DE 13.00 A 17.00 HRS / ADRESSE : 8, RUE JEAN ENGLING / L-1466 LUXEMBOURG / TELEPHONE : +352 42 24 06 / FAX : +352 42 24 07 / E-MAIL : oai@oai.lu / WEB : www.oai.lu / **CONCEPTION :** ROSE DE CLAIRE, DESIGN. / **IMPRESSION :** IMPRIMERIE HENGEN / **TIRAGE :** 2200 EXEMPLAIRES